

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 16 JANVIER 2024

### **N° 2024-17 MISE EN PLACE D'ANIMATIONS VISANT LA MONTEE EN COMPETENCES DES PARENTS ET PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE SUR L'ALIMENTATION DU JEUNE ENFANT - PROJET PAAM - PAT et RPE**

Nomenclature des actes : 1.7

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10, indiquant que la présidente peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente,

Vu la délibération n°2021-16 du Conseil Communautaire en date du 20 janvier 2021 portant lancement du « Projet Alimentaire Territorial » du Pays de Chantonnay,

Considérant que la Communauté de communes s'est engagée à promouvoir une alimentation saine et durable auprès de la population,

Considérant que l'entourage du jeune enfant est déterminant dans la transmission des bonnes pratiques alimentaires et du goût pour une alimentation saine et équilibrée,

Considérant l'action 7 de la feuille de route 2022-2024 prévoyant la mise en place d'animations visant la montée en compétences des parents et professionnels de la petite enfance sur l'alimentation du jeune enfant,

Considérant que le RPE organise régulièrement des animations collectives thématiques pour les assistantes maternelles et les enfants non scolarisés,

Considérant que la problématique de la prévention et la gestion des troubles alimentaires chez le jeune enfant est ressorti lors de l'enquête réalisée par le RPE auprès des assistantes maternelles du territoire,

Considérant le travail collaboratif mené entre le PAT et le RPE,

Considérant le besoin de mettre en place localement le projet PAAM « Parlons Alimentation avec nos Assistantes Maternelles » porté par l'association Du Pain Sur la Planche (DPSP) sur Mars-Avril 2024,

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 16/01/2024.

Considérant la nécessité de renforcer les connaissances et compétences en matière d'éducation à l'alimentation et de permettre aux assistantes maternelles d'expérimenter l'approche sensorielle pour favoriser la découverte et l'acceptation des aliments par les jeunes enfants,

Considérant le souhait que les assistantes maternelles se sentent plus légitimes pour parler alimentation avec les parents,

### LA PRESIDENTE DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : La Présidente décide donc de signer la proposition de l'association Du Pain Sur la Planche pour un montant total de 1 864.50 € nets de taxe.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 16 Janvier 2024

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET